

Synthèse des rapports du jury 2024 concours

interne économie gestion

Toutes options confondues

Le concours interne du CAPET (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique) repose sur deux épreuves :

- Une épreuve d'admissibilité qui se déroule à l'automne (coefficient 1) ;
- Une épreuve d'admission qui se déroule au début du printemps (coefficient 2).

L'épreuve d'admissibilité

Elle est constituée d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui sera à déposer sur l'espace Cyclades.

Ce dossier doit être rédigé à l'ordinateur (dactylographié) en Arial 11, interligne simple dans un format 21 x 29,7cm. Les marges de gauche et de droite doivent être de 2,5cm et celles de l'en-tête et du pied de page doivent être d'1,25cm, sans retrait au début de paragraphe. Le dossier doit être paginé.

Ce dossier est une production personnelle qui ne doit pas excéder 8 pages et qui doit comporter :

- **Partie 1 :**
 - **2 pages maximum** pour décrire votre **parcours professionnel** dans l'enseignement et en entreprise et la formation suivie (diplômes et qualifications obtenus).
 - Il faut décrire les responsabilités que vous avez eues dans le cadre de votre parcours professionnel tout **en valorisant les compétences acquises au regard du référentiel de compétences métier** ([voir annexe 1](#)).
 - Une structuration datée et hiérarchisée est attendue, cette partie ne peut pas se contenter d'être descriptive.
 - Pour les expériences d'enseignement, il convient d'indiquer le statut occupé, le type d'établissement fréquenté et les services assurés (matières, classes, spécificités, professeur principal, porteur de projet, dates et périodes).
 - Concernant les expériences en entreprise, il faut analyser leur contenu et les **compétences acquises qui ont pu être réinvesties dans la pratique d'enseignant**.
 - Les expériences associatives peuvent aussi être évoquées.
 - Les éventuelles citations ou références théoriques peuvent éclairer votre parcours mais doivent être justifiées.
 - Si votre parcours professionnel est trop riche, il faut faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées au risque sinon de produire un inventaire sans relief ni analyse.
 - Il s'agit aussi de souligner les motivations qui vous conduisent à présenter le concours et savoir comment vous vous projetez dans le métier d'enseignant.
 - Une présentation sous forme de CV n'est pas adaptée ;

- *Partie 2* :

- **6 pages maximum** pour analyser précisément une **réalisation pédagogique** personnelle (et non issue d'un manuel) significative dans la discipline du concours. Il faut alors être créatif.
- Il s'agit d'une **situation d'apprentissage** et de la **conduite d'une classe** à cette occasion.
- Partez des capacités ou compétences attendues et étudiez des cas réels problématisés (scénario pédagogique construit à partir de contextes organisationnels riches et monographies).
- **Etendez l'analyse à la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative, l'éthique professionnelle et les principes déontologiques propres à ce métier.**
- Mettez en évidence les apprentissages, les **objectifs précis et réalistes**, les supports, les **progressions** et les résultats de la réalisation présentée.
- Mettez en valeur les compétences acquises correspondant à celles d'un enseignant en économie et gestion.
- Vous devez prendre le soin de choisir l'activité présentée afin de valoriser toutes vos compétences didactiques et pédagogiques.
- Une **structure** est attendue (plan apparent et réfléchi).
- La stratégie d'enseignement et la réflexion pédagogique doivent être explicitées et justifiées très précisément et rigoureusement pour démontrer votre maîtrise des contenus scientifiques et techniques et vos capacités réelles d'enseignement.
- Analysez à la fois le travail réalisé par l'enseignant mais aussi par les élèves en expliquant les compétences en jeu. De préférence, l'élève doit être acteur de ses apprentissages.
- **L'activité choisie doit correspondre à l'option du concours** (ressources humaines et communication, marketing, gestion finance...). Il est préférable d'opter pour une séance plutôt qu'une séquence.
- Vous pouvez choisir une situation d'enseignement portant sur le programme de STMG (notamment l'enseignement spécifique de mercatique, ressources humaines et communication, gestion finance...) ou sur les référentiels des BTS tertiaires (correspondant toujours à l'option du concours). Si votre expérience professionnelle ne permet pas cela, il faudra proposer une **transposition obligatoirement** en lien avec l'option du concours.
- L'intérêt et l'approche pédagogiques doivent être démontrés et correspondre à vos pratiques.
- Démontrez un excellent niveau de maîtrise des **enjeux scientifiques** et techniques : indiquez des **références théoriques et des connaissances scientifiques à bon escient**.
- **La démarche d'enseignement** adoptée doit garantir l'acquisition des notions, capacités / compétences visées dans les programmes ou référentiels par les élèves. Vous devez expliquer comment vous y parvenez.
- Proposez un déroulement et une progression qui ont du sens avec des **outils numériques pertinents**. Chaque outil numérique utilisé doit respecter le RGPD et être relié aux compétences évaluées par PIX.
- Tous les choix opérés doivent être **justifiés** et **contextualisés** (présenter l'établissement, la classe, des interventions en classe, des visites d'entreprises...), surtout **les choix didactiques et pédagogiques** effectués. Une réflexion sur l'organisation de la classe doit être proposée (tables en îlots, en U, en atelier...).

Justifiez la méthode, les supports, la posture, l'animation de la séance, l'évaluation prévue, les auteurs mobilisés... Réfléchissez à chaque choix pédagogique et ses conséquences. Les étapes de la démarche didactique et pédagogique doivent être claires.

- La **partie évaluation** est aussi attendue avec réflexion et en lien avec la certification de l'examen (exemple : le Grand Oral). Précisez le mode d'évaluation, proposez le sujet éventuellement et la démarche de remédiation envisagée (actions définies et différenciées).
- N'hésitez pas à faciliter le travail de lecture des jurys en proposant : des liens, des renvois, des tableaux commentés (sans en abuser), des annexes, des sources, des références, des captures d'écran, une fiche pédagogique...).
- Les problématiques rencontrées peuvent être évoquées ainsi que les solutions mises en place pour y remédier. Une réflexion sur les pratiques pédagogiques est attendue.
- Un **bilan réflexif** ou **une analyse rétrospective** seront appréciés à la fin de cette partie 2 pour émettre un jugement critique et d'éventuelles mesures correctrices ou ajustements. C'est aussi le moment pour valoriser vos forces. Il s'agit finalement de proposer votre auto-évaluation.

- *Partie 3 :*

- En annexes, il est possible de joindre deux documents maximum pour appuyer votre réalisation pédagogique et étayer vos choix didactiques et pédagogiques.
- Exemple : le support élève didactisé, production d'élèves, fiche pédagogique, évaluation...
- Les annexes doivent être pertinentes, actualisées et ne pas excéder une dizaine de pages.
- Donnez un titre à chaque annexe.

- *Rappels importants :*

- ⇒ Tout au long du dossier de RAEP, vous devez montrer au jury votre implication dans l'exercice du métier, la pertinence et les étapes de votre **réflexion didactique et pédagogique** (connaître les programmes et référentiels, les **objectifs opérationnels** d'une séance, les situations professionnelles proposées, les difficultés des élèves, le traitement des supports proposés...).
- ⇒ Tout le contenu doit faire référence aux **compétences professionnelles** que les professeurs doivent maîtriser (BO n°30 du 25/07/2013 en annexe 1 de ce document). Il faut bien appréhender la diversité de ce métier et prendre un recul réflexif sur les pratiques.
- ⇒ La rédaction doit permettre de cerner vos **compétences acquises tout au long de votre parcours professionnel** au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie gestion.

Derniers conseils pour la réalisation de ce dossier :

- Proposer un sommaire au départ ;
- Être vigilant sur la qualité de la numérisation car le dossier est désormais téléversé sur l'espace Cyclades ;
- Proposer une structure apparente et des titres porteurs de sens ;
- Ecrire de façon qualitative : **syntaxe**, **orthographe** et registre de langue irréprochables et adaptés à un contexte d'enseignement ;
- Être rigoureux sur la formulation des consignes, le vocabulaire scientifique, didactique et pédagogique utilisé et le questionnement proposé aux élèves ;
- Préciser les sources utilisées dans les supports pédagogiques ;
- Joindre des annexes synthétiques et pertinentes qui illustrent bien le propos ;
- Renvoyer aux annexes dans la description de la séquence ;
- Ecrire des paragraphes aérés (saut de ligne et retour à la ligne) ;
- Proposer une présentation rigoureuse et professionnelle ;
- Être précis, analytique et concis ;
- Utiliser les approches pédagogiques pertinentes et propres à l'enseignement technologique tertiaire ;
- Inscire son action dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- Tenir compte des dernières réformes en s'appuyant sur des programmes à jour et les maîtriser (une immersion en STMG ou STS tertiaire peut être conseillée) ;
- Etablir le lien entre la réalisation pédagogique présentée et l'orientation et l'insertion des jeunes ;
- Maîtriser les terminologies, concepts liés à la construction d'un cours et au métier d'enseignant ;
- Les pratiques innovantes sont appréciées si elles sont clairement présentées ;
- Vous devez démontrer votre capacité à vous adapter à toutes les situations et notamment aux profils des élèves et aux contraintes organisationnelles ;
- La gestion du temps de la séance présentée doit être réaliste.



Un dossier standard ou prêt à l'emploi adapté à tous les concours est un écueil à éviter.
La proposition doit être singulière et rédigée par vous-même.



Au moment de l'épreuve orale d'admission, le jury peut demander des compléments d'information sur le dossier de RAEP.



Dans le dossier de RAEP, il est interdit d'insérer une lettre de recommandation ou un compte-rendu d'inspection.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BO n°30 du 25/07/2013 relatif aux compétences professionnelles du professeur

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- ✓ Faire partager les valeurs de la République
- ✓ Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- ✓ Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- ✓ Prendre en compte la diversité des élèves
- ✓ Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- ✓ Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- ✓ Maîtriser la langue française à des fins de communication
- ✓ Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- ✓ Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

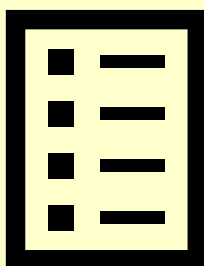
- ✓ Coopérer au sein d'une équipe
- ✓ Contribuer à l'action de la communauté éducative
- ✓ Coopérer avec les parents d'élèves
- ✓ Coopérer avec les partenaires de l'école
- ✓ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- ✓ Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- ✓ Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- ✓ Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- ✓ Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- ✓ Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves



ANNEXE 2 : L'évaluation du dossier de RAEP (arrêté du 25/01/2021)

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

1. La pertinence du choix de l'activité décrite ;
2. La maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
3. La structuration du propos ;
4. La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
5. La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
6. La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

